**DECHARGE MODELE MAQUILLAGE PERMANENT ET CONSENTEMENT ECLAIRE**

**Nom :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Prénom :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Tél portable :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Email :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Lieu de la séance de maquillage permanent :** Nogent-sur-Marne\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Devis au tarif de :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Par :** Stéphanie Kayat

**Date du soin :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Date de la retouche :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Sur les zones suivantes :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Aiguille(s) choisie(s) :**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**N° Lot :** \_\_\_\_\_\_\_\_ **Couleur(s) choisie(s)**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Vous faites appel à nos services pour votre pigmentation esthétique dit maquillage permanent. Les informations ci-dessous sont importantes et vous devez les lire dans leur intégralité. La prestation qui sera pratiquée comprend une retouche offerte. La retouche n’est pas obligatoire mais elle est vivement conseillée. Toute prestation commencée est intégralement due.

**Avant la prestation, vous ne devez rien cacher de votre état de santé à la professionnelle.**

**Merci de répondre sincèrement à ce questionnaire :**

**Avant la prestation je déclare :**

Ne pas avoir consommé de l’alcool dans les 24h précédentes,

Avoir pris un traitement préventif si je suis sujette à l’herpès labial, pour une prestation bouche.

**Je déclare :**

Ne pas souffrir de maladies de sang suivantes : Diabète, Hépatite, HIV, Hémophilie

Ne souffrir d’aucune autre maladie

Ne pas être sous antibiotique, ni tout autres médicaments

Avoir pris connaissance que le maquillage permanent peut causer un herpès si j’en ai déjà eu auparavant.

Avoir informé de mon intolérance aux composants suivants :

Avoir pris connaissance des composants des pigments utilisés téls que Nikel, Iode, végétaux et colorant divers.

**Entourez la réponse :**

Avez-vous déjà eu recours au maquillage permanent ? Oui - Non

* Si oui quand et quelles zones ?

Y-a-t-il une grossesse en cours ? Oui - Non

Etes-vous en période d’allaitement ? Oui - Non

Soignez-vous actuellement une allergie ? Oui - Non

Si oui laquelle ?

Etes-vous sous antidépresseurs ? Oui - Non

Avez-vous eu recours à des infections de toxine botulique ? Oui - Non

Si oui, quand ?

Portez-vous un pacemaker ? Oui - Non

Souffrez-vous d’une maladie de peau ? Oui - Non

Si oui, laquelle ?

**Je certifie avoir pris connaissance :**

1. **Des conditions suivantes :**
* Les pigments sont implantés dans la couche superficielle de la peau à l’aide d’aiguilles à usage unique ;
* Il s’agit d’une effraction cutanée superficielle pouvant entraîner chez certaines personnes une sensation désagréable, ainsi que des infections si la peau n’est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière n’est pas à usage unique ou si les règles d’hygiène ne sont pas respectées ;
* Ce maquillage aura une durée de vie pouvant varier de 2 à 3 ans ;
* Selon le type et la qualité de mon épiderme, il peut arriver une perdition de pigment pouvant atteindre 80% de la couleur ;
* La retouche éventuelle n’est pas comprise dans le prix si le maquillage permanent est fait dans le cadre d’une formation ou d’une démonstration ;
* Toutes les pigmentations esthétiques entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang et de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et le virus du sida). Vous êtes donc consciente des risques encourus qui pourront être liés à des réactions individuelles ou à un éventuel aléa thérapeutique : hématomes, rougeurs, gonflements, irritations allergiques, herpès, orgelets, croûtes, diffusion de pigments, virage de la teinte…

Dans le cadre d’une prestation bouche, vous êtes consciente de la probabilité d’une poussée d’herpès (infection virale) et vous avez été informée à l’avance par la professionnelles de la possibilité de suivre une prescription médicale à titre préventif avant la prestation.

Pour la pigmentation de la bouche et des yeux, nous vous conseillons la prise d’anti œdèmes et d’anti hématomes. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant pour les traitements conseillés.

La prestation doit être effectuée sur une peau propre, saine et sans lésion, dénuée de toute irritation ou allergie quelconque. Vous avez également bien pris note, outres les risques évoqués, qu’il existe une imprévisibilité du résultat souhaité liée aux réactions individuelles de votre organisme.

Votre professionnelle utilise une aiguille stérile à usage unique. Les gants sont obligatoires. Vous avez pu prendre connaissance de l’affichage obligatoire dans sa cabine. Les pigments utilisés sont conformes au décret n° 0055 du 5 mars 2008.

1. **Des précautions à prendre dans les 8 à 10 jours qui suivent un maquillage permanent :**
* Eviter toutes sources de chaleur (UV, sauna, Hammam, soleil),
* Eviter de se baigner en eau de mer ou en piscine jusqu’à complète cicatrisation,
* Ne pas gratter ni frotter les petites croutes ou squames résultant de la pigmentation, jusqu’à ce qu’elles tombent d’elles-mêmes,
* Ne pas utiliser de cosmétiques, de produits démaquillants ou de crème à bas d’acide de fruit ou de vitamine A et E,
* Appliquer une crème cicatrisante de type Homéoplasmine ou Cicatryl, avec des mains très propres,
* Ne maquillez pas la zone tatouée,
* Ne pas faire de gommage de la zone concernée,
* Ne pas faire de peeling chirurgical,
* Pas de don du sang pendant 3 mois,
* En cas d’IRM, prévenez votre médecin traitant.

Cette liste n’étant pas exhaustive, en cas de doute, rapprochez-vous de votre médecin traitant.

**La couleur et le tracé après la prestation :**

Le jour-même de la prestation, la couleur est foncée, la zone peut être gonflée et présenter des rougeurs localisées.

Pendant 3 à 5 jours, la couleur va évoluer et perdre de son intensité. Au bout de la 2ème semaine, la couleur se voile légèrement et vous aurez l’impression que « tout a disparu ». Ceci est un processus normal de cicatrisation de l’épiderme. C’est vers la fin de la 4ème / 5ème semaine que la couleur prend sa teinte finale et le tracé sa forme définitive. Les petites croûtes éventuelles auront disparu à la fin de la 2ème semaine. Le gonflement des paupières et des lèvres, ainsi que les rougeurs sont tout à fait possibles en fin de séance. Ils s’atténuent sous 72 heures. Un gonflement plus important peut être remarqué le lendemain matin. En cas de doute, n’hésitez pas à contacter votre professionnelle.

1. **De ma responsabilité**
2. **De ce qui m’engage à n’entamer aucune procédure à l’encontre du pratiquant, ni à l’encontre de la société Dtatoo concernant le résultat final.**

J’autorise la société Dtatoo à fixer, reproduire et communiquer les images réalisées dans le cadre du présent contrat. Oui - Non

Je déclare être en accord avec le tracé et la couleur choisie par moi-même.

Par la présente, j’accepte de me faire faire un maquillage permanent.

 Fait à Nogent-sur-Marne, le

Signature (précédé de la mention « Lu et approuvé »)